

## Séance du Conseil Municipal du mercredi 27 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-sept février à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du huit février 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents : 12** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Dany BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Nadine CAUZETTE, Sylvain DABADIE, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Christine LABAIZE BORTOLUSSI, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

**Absents : 3** Isabelle BEN, Jérémy LASSERRE,

**Démissionnaire : 1** Marie-Line BARRÉ.

Madame Yvette DUVIGNAU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du mercredi 23 janvier 2019. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités : Article L1612-1 modifié par Ordonnance N°2009-1400 du 17 novembre 2009 - Article 3 : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les **recettes** et d'engager, de liquider et de mandater les **dépenses** de la **section fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des **annuités** de la **dette** venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Crédits ouverts au Budget 2018	moins	Dette en capital
<b>TOTAL : 182 521 €</b>	<b>moins</b>	<b>36 465 € = 146 056 €</b>
<b>donc 146 056 €</b>	<b>x</b>	<b>25% = 36 514 €</b>

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de la réglementation à hauteur des chiffres ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- accepte les propositions de Monsieur le Maire exposées ci-dessus,
- autorise les dépenses d'investissement qui ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette avant le vote du budget 2019.

## 2 – Vote des Comptes administratifs et des comptes de gestion 2018

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### BUDGET DE LA COMMUNE DE VIELLA

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	182 521,00
	Réalisé :	126 471,51
	Reste à réaliser :	35 597,00
Recettes	Prévu :	182 521,00
	Réalisé :	29 001,82
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	566 133,00
	Réalisé :	384 115,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	566 133,00
	Réalisé :	584 008,81
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-97 469,69
Fonctionnement :	199 892,83
Résultat global :	102 423,14

### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 de la Commune de VIELLA (Gers)

M. Eric DELUC Adjoint au Maire expose aux membres du Conseil municipal de VIELLA que le compte de gestion est établi par Mr le Trésorier de Plaisance du GERS à la clôture de l'exercice.

M. Eric DELUC Adjoint au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à délibération de l'Assemblée en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil municipal de VIELLA,,  
à l'unanimité des membres présents,,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 de la commune de viella (gers), après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de VIELLA

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	340 212,36
	Réalisé :	337 722,20
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	340 212,36
	Réalisé :	506 493,53
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	97 742,74
	Réalisé :	37 751,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	97 742,74
	Réalisé :	96 031,22
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	168 771,33
Fonctionnement :	58 279,85
Résultat global :	227 051,18

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF VIELLA EXAMEN ET VOTE DU  
COMPTE DE GESTION 2018**

M. Eric DELUC Adjoint au Maire expose aux membres du Conseil municipal de VIELLA que le compte de gestion est établi par M. le Trésorier à Plaisance du Gers à la clôture de l'exercice.

M. Eric DELUC Adjoint au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil municipal de VIELLA en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
des membres présents,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### 3 – Affectation du Résultat 2018 Commune de Viella

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Eric DELUC Adjoint au Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2018,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 865,58
- un excédent reporté de :	192 027,25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	199 892,83
- un déficit d'investissement de :	97 469,69
- un déficit des restes à réaliser de :	35 597,00
Soit un besoin de financement de :	133 066,69

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	199 892,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	133 066,69
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	66 826,14
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	97 469,69

### Affectation du Résultat Assainissement collectif de VIELLA 2018

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2018

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. Eric DELUC Adjoint au Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 232,84
- un excédent reporté de :	55 047,01
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	58 279,85
- un excédent d'investissement de :	168 771,33
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	168 771,33

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	58 279,85
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	58 279,85
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	168 771,33

#### 4 – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire en dépenses au budget 2019 les investissements suivants :

- Réfection des Parkings devant les commerces	11 313,60 € TTC
- Numéros de maisons et panneaux de chemin	1 759,24 € TTC
- Création du Chemin de la station épuration	4 322,64 € TTC
- Maîtrise d'œuvre aménagement traversée du village AVP	3 360,00 € TTC
- Achat licence IV Boissons	8 000,00 € TTC
➤ TOTAL :	<u>28 755,48 € TTC</u>

Le Conseil municipal est favorable à l'inscription de ces dépenses au budget 2019.

Il conviendra de demander un deuxième devis pour le chemin de la station et de réunir la commission appel d'offres pour choisir le bureau d'études qui aura la charge de l'aménagement de la traversée du village.

#### 5 – Analyse des demandes de subventions par les associations 2019

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les demandes de subventions formulées par les associations locales.

Après délibération, les sommes allouées sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT					
6553	Service d'incendie				17 909,00
	cotisations communales		SDIS	Collectivité territ	17 909,00
65548	Autres contributions				900,00
	participation		SIEBAG RISCLE	Collectivité territ	870,00
	cotisations communales		SMGAA	Collectivité territ	0,00
	participation		SYNDICAT SDE AUCH	Collectivité territ	30,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé				4 190,00
	subvention		ASSOCIATION ACADEMIE MEDIEVALE ET PO	Association	100,00
	subvention		ASSOCIATION ADOT32 CZ JEAN LUC BEAUPI	Association	100,00
	subvention		ASSOCIATION AINES RURAUX DE VIELLA	Association	50,00
	subvention		ASSOCIATION AMICALE POMPIERS DE RISC	Association	300,00
	subvention		ASSOCIATION AMIS PACHERENC SAINT SYL	Association	300,00
	subvention		ASSOCIATION ARC EN CIEL	Association	100,00
	subvention		ASSOCIATION CHASSE SAINT HUBERT VIEL	Association	140,00
	subvention		ASSOCIATION COMITE ARMAGNAC ADOUR S	Association	50,00
	subvention		ASSOCIATION COMITE FETE LOCALE VIELLA	Association	2 000,00
	subvention		ASSOCIATION FOOTBALL CLUB CONCHEZ D	Association	50,00
	subvention		ASSOCIATION FOOTBALL CLUB RISCLOIS	Association	100,00
	subvention		ASSOCIATION JSR RUGBY RISCLE	Association	150,00
	subvention		ASSOCIATION JUDO CLUB RISCLOIS	Association	50,00
	subvention		ASSOCIATION LA GALERIE BLEUE	Association	100,00
	subvention		ASSOCIATION LA GYM DE VOS CAMPAGNES	Association	200,00
	subvention		ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE BUI	Association	100,00
	subvention		ASSOCIATION QUILLES AU MAILLET	Association	100,00
	subvention		ASSOCIATION SOCIETE DE PECHE DE SAIN	Société	50,00
	subvention		ASSOCIATION SPORTIVE RPI MAUMUSSON V	Association	0,00
	subvention		COOP GROUPE SCOLAIRE DE NOGARO	Association	50,00
	Subvention		COOPERATIVE SCOLAIRE COLLEGE VAL D'	Association	100,00

#### 6 - Questions diverses

- Communauté de communes Armagnac Adour CCAA : Rythmes Scolaires rentrée de Septembre 2019 : à la demande du DASEN, toutes les écoles de la CCAA ont organisé des Conseils d'Ecole début Février et ont voté la semaine des 4 jours dans le cadre dérogatoire. Sachant que le Conseil communautaire avait décidé la semaine de 4 jours et demi, la CCAA est en attente de la décision de la DASEN.

- Licence IV de boissons : La mairie de VIELLA a fait connaître par courrier officiel au Commissaire-priseur que la Commune se porte acquéreur de la Licence IV au prix de 8 000€ en vue de la prochaine vente aux enchères.
- Syndicat Mixte de l'Adour Amont : Il a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Conseil syndical du 17/01/2019 a décidé la création de 7 commissions. Monsieur le Maire sollicite les membres de l'assemblée en vue de désigner un délégué. A l'unanimité, Monsieur Georges ELGOYHEN est désigné délégué. La prochaine réunion est prévue à LEMBEYE le 5 mars 2019.
- Information sur la collecte de vêtements par LE RELAIS : 3 555 kg ont été récoltés en 2018 (pour mémoire : 2 770 kg en 2017).
- La plainte pour dégradations à la Maison des Associations et de la Chasse a été classée sans suite par Monsieur le Procureur de la République.
- Médiathèque : Un bénévole qui assure les permanences à la médiathèque souhaite participer à une formation de 2 jours à Auch. Le Conseil municipal donne son accord pour la prise en charge des frais (déplacement : un aller + un retour, les repas, une nuitée).
- La Gendarmerie nationale propose une démarche partenariale et solidaire : ce dispositif vise à adopter une attitude vigilante en informant les forces de l'ordre de tout fait particulier pour prévenir la délinquance et tout fait d'incivilité. La Gendarmerie propose d'organiser une réunion de présentation au Conseil municipal le 22 mars 2019 à 20H.
- Communiqué de presse de Monsieur le Député Franck MONTAUGÉ : concernant le projet de Loi santé, il souhaite que tous les hôpitaux locaux du Gers soient préservés.
- Le portail du dépôt du stade nécessite une réfection.
- Monsieur Éric DELUC s'occupera de demander des devis.
- L'ouverture du SNACK BAR Le Viellonais se fera le 4 mars 2019.
- L'Enseigne et le magasin VIVADOUR situé avenue de la Barade à VIELLA, vont fermer prochainement. Une réunion d'information est prévue au Foyer de VIELLA, mercredi 13 mars 2019 à 9H30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 heures 45.